

Rapport annuel du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB) de l'an 2017

Avant-propos du Président

2017 était une année très particulière pour le Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB). En effet, lors de l'assemblée des délégués du 6 mai 2017 à Brunnen, nous avons pu célébrer le 100^e anniversaire de notre association professionnelle.

En règle générale, des restrictions imposées par les autorités à l'exercice libre d'un métier étaient à l'origine de la fondation d'associations professionnelles en Suisse. Lorsque le commerçant individuel se voyait confronté à une administration étatique démesurément puissante, le regroupement des collègues de la profession en une association était une des mesures les plus prometteuses pour s'opposer aux ingérences étatiques dans le commerce et la pratique libre de l'activité commerciale. Sur invitation d'un „Comité d'initiative resté inconnu“ – c'est la teneur du procès-verbal de fondation – plus de 1'000 marchands de bétail se sont réunis pour une assemblée qui a eu lieu le dimanche 13 mai 1917 à la Schützenmatte à Olten. Ce jour est née l'association qui est aujourd'hui le Syndicat suisse des marchands de bétail. Nous avons rédigé un texte commémoratif, présenté de manière extraordinaire par notre président d'honneur Carlo Schmid-Sutter à l'occasion de l'assemblée des délégués à Brunnen.

Lorsqu'on observe de plus près les 100 ans de notre Syndicat, on constate que la roue des événements tourne sans cesse et que l'histoire se répète régulièrement. Il est incontestable qu'une des tâches importantes de notre profession est d'assumer le rôle d'intermédiaire entre les autorités et le marché, dans le but de créer, pour le commerce libre de bétail, les meilleures conditions et avec le moins de restrictions possibles. Il est évident que parfois le travail politique se situait à l'avant-plan, tandis qu'à d'autres moments, les conditions cadre de l'économie du marché jouaient un rôle prépondérant.

En 2017 notamment, on a constaté une nette augmentation de la pression sur les marges dans notre profession. Par ailleurs, le commerce de bétail subit un changement structurel considérable. La pression sur les marges est due, d'une part, à la situation de l'économie du marché et, d'autre part, elle est le résultat de facteurs externes. En tout temps, le commerce de bétail devait s'adapter à la pression de l'économie du marché. Pendant toutes ces années, il a prouvé qu'il est en mesure de s'affirmer sur le marché, qu'il est flexible et qu'il a la capacité d'interpréter correctement les tendances du marché.

Ce qui nous préoccupe cependant de plus en plus – également dans le travail quotidien du Syndicat – c'est l'influence de la politique agricole, la paperasse et l'administration, ainsi que les contrôles. En outre, les frontières toujours plus perméables jettent une ombre sur les activités du commerce de bétail.

Dans la Politique agricole 2014-2017, une trop grande importance a été accordée à l'écologie, et ceci au détriment de la production de l'économie bovine. Au cours des dernières années, les cheptels de bœufs et de vaches ont diminué de quelque 20'000 animaux. La réduction du nombre de bovins provoque inévitablement une lutte pour les parts du marché. Cette lutte n'est pas gratuite et se manifeste chaque semaine par les interventions des enchérisseurs sur les marchés publics de bétail de boucherie. En principe, nous pourrions nous-mêmes influencer cette pression sur les marges, mais il semble que la solidarité parmi les collègues n'est plus ce qu'elle était par le passé. Alors nous aurions justement besoin de tirer tous à la même corde et de nous organiser de manière efficace pour pouvoir imposer nos besoins. La situation déplorable sur le marché laitier a elle aussi une grande influence sur les marges commerciales réalisées par le bétail vivant.

Pour cette raison, le SMMB a organisé la Journée de l'avenir de l'économie bovine qui a eu lieu le 3 mai 2017 sous la direction de Proviande.

Le tourisme des achats – je rappelle que de la viande est achetée à l'étranger pour quelque 1,3 millions de francs – la contrebande de viande, dont de nombreux cas ne sont pas notifiés, ainsi que la problématique relative à l'importation de viande halal sont à l'origine d'une diminution de la demande de viande suisse. Cette tendance s'exprime par le fait que le commerce de détail exerce une pression sur toute la chaîne de création de valeur de la viande. Le commerce de bétail n'en est pas épargné. A cela s'ajoutent les reportages négatifs de plus en plus fréquents dans les médias, de même que les études mandatées par la Confédération, consacrées à la consommation de viande ainsi que la forte présence médiatique des végétariens et des végétaliens.

Malheureusement nous devons souvent constater que la paperasse et les exigences administratives à l'égard du commerce de bétail ne diminuent pas, bien que tous prônent leur réduction. Les contrôles lors du commerce et du transport de bétail suscitent des réflexions, car ils dépassent toute commune mesure. Les cas de traitement irrespectueux dans les cantons de Thurgovie et de Vaud se sont avérés de véritables „accélérateurs d'incendie“. Pour répondre à l'exigence de la crédibilité, des contrôles sont indispensables, mais ceux-ci doivent être proportionnés et ne pas dépasser toute commune mesure.

L'année dernière, nous avons observé encore plus fréquemment que par le passé que la digitalisation ne s'arrête pas aux portes du commerce de bétail. Il convient dès lors de tenir compte de cette tendance de manière appropriée. Des applications apparaissent sur le marché – également de la part des mandants des abattages – permettant aux producteurs d'annoncer leurs animaux directement et simplement. Il est évident que ces applications ont pour but d'éclipser le commerce de bétail de la commercialisation des animaux, de réduire la concurrence au niveau de l'achat et de générer des données du producteur pour la planification de l'offre. Le SMMB prend ces signaux au sérieux. Il doit observer attentivement l'évolution de la digitalisation, mais également celle de la protection des données.

Je suis persuadé que le marché de bétail – si ses acteurs maîtrisent leur métier – a toujours sa raison d'être, même après 100 ans. Il est même de plus en plus indispensable. Il construit les ponts dans la chaîne de la création de valeur de la viande, car il connaît les préoccupations et les besoins aussi bien des producteurs que des acheteurs. Par ailleurs, il garantit la concurrence libre et veille à l'équilibre du marché si important ainsi qu'aux prix conformes au marché. En outre, il est un important multiplicateur d'informations et de plus en plus un consultant pour les entreprises. Grâce à ces qualités, conjuguées à ses connaissances du marché, au bon traitement des êtres humains et des animaux et à l'œil de connaisseur pour le bétail, il garantit que le métier du commerce de bétail survivra également à l'époque de la digitalisation.

Pour terminer, je remercie le comité directeur, notamment le Vice-président Thomas Achermann, ainsi que le comité et le gérant Peter Bosshard qui, avec Mme Barbara Bislin, a travaillé de manière compétente et très engagée en faveur de notre Syndicat. Je les remercie de leur excellente collaboration, toujours concentré sur l'essentiel. J'adresse mes remerciements également à Markus Jenni, qui s'occupe avec prévoyance des formations et des formations continues. Je remercie toutes les organisations de producteurs et leurs représentants, ainsi que tous les acheteurs, de leur collaboration et de leur compréhension pour les préoccupations du commerce du bétail. Enfin, je souhaite

adresser mes remerciements aux administrations nationales et cantonales pour leurs services en faveur du commerce de bétail privé. En premier lieu, je remercie tous les marchands de bétail qui m'accompagnent et me soutiennent en ma qualité de président.

Le Président du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB)
Otto Humbel, Stetten

Stetten, février 2018

1. Les marchés pendant l'année sous revue

2017 – une bonne année pour la culture fourragère

Le mois de janvier était le plus froid des 30 dernières années. Une couche de neige a protégé les cultures arables. Les températures des mois de février et de mars se situaient au-dessus de la moyenne ; l'hiver dans son ensemble était trop sec. Les montées à l'alpage ont lieu à la période habituelle. Les animaux à l'estivage trouvaient suffisamment de fourrage, seulement au mois de juin, selon la région, il était rare. Le mois de mai ensoleillé permettait une bonne fenaison précoce. Les quantités étaient normales et la qualité du foin était excellente, il en va de même de la quantité et de la qualité de l'ensilage. Les journées ensoleillées en automne permettaient une bonne pâture automnale.

Les vaches d'abattage sont demandées

Les vaches d'abattage étaient demandées tout au long de l'année. Pour faire face à la demande de viande de transformation, une plus grande quantité d'importations a été autorisée par rapport à l'année précédente (2017: 13'506 tonnes par rapport à 10'298 tonnes l'année précédente). Les vaches T3 valaient en moyenne CHF 8.21, ce qui est 50 centimes de plus que l'année précédente.

Un marché du bétail d'étaal réjouissant, avec une fin d'année négative

Le marché du bétail d'étaal se développait de manière réjouissante et la production enregistrait une légère baisse. Ceux qui vendaient des taurillons d'étaal pouvaient se réjouir. CHF 9.24 par kg de poids abattu étaient payés franc abattoir pour des taurillons QM T3 de charnure moyenne, franc abattoir, ce qui correspond à 15 centimes de plus par rapport à 2016. En 2017, l'Office fédéral de l'agriculture a permis l'importation de 5675 tonnes d'aloys de bœuf High-Quality, 275 tonnes de moins que l'année précédente. Vers la fin de 2017, la vente de bétail d'étaal est devenue plus difficile, ceci en raison de la production accrue au cours des trois dernières années. Sur les marchés publics, les prix Proviande des animaux pour la finition ont été fortement surenchéris.

Une bonne année pour les engraisseurs de veaux

Pour les engraisseurs de veaux, 2017 était une meilleure année que 2016. Au printemps, pour soutenir le prix, quelque 590 tonnes de viande de veaux ont été gelées et n'étaient vendues que vers la fin de l'automne. Ainsi, les prix des veaux ont diminué temporairement «seulement» à CHF 13.20 par kg poids abattu, et non pas à moins de CHF 12.-, comme cela avait été le cas l'année dernière. En raison de la faible offre, les prix des veaux ont augmenté rapidement. Pour les veaux d'étaal QM, le prix se situait à CHF 14.48, donc à 70 centimes de plus qu'en 2016. Les engraisseurs de veaux souffraient de la faible offre de veaux maigres et étaient obligés de les mettre à l'étable à prix fort. Le prix le plus élevé a été payé au cours des semaines 28-35 avec CHF 12.60 pour les veaux AA et CHF 6.50 pour les veaux A. Chaque année, le nombre de naissances de veaux diminue de

quelque 5000 animaux, il est dès lors peu surprenant qu'il y ait un manque de petits veaux maigres.

Le prix pour les porcs reste bas

Le prix des porcs QM a grimpé pendant six semaines au cours de l'été chaud et a atteint son point culminant de l'année à CHF 4.20 par kg poids abattu, ce sont 10 centimes de moins qu'en été 2016. En 2017, la production de viande de porc était environ un demi pour cent supérieur à 2016. En raison du bon approvisionnement, aucune importation n'a été autorisée au sein du contingent WTO. En 2017, les porcs QM valaient en moyenne CHF 3.75 par kg à la ferme. A titre de comparaison : 2014 était une année moyenne à bonne pour les porcs, à l'époque le prix des porcs se situait à CHF 4.15 en moyenne. Le prix moyen pour les jager de 20 kg s'élevait en 2017 à CHF 5.01, ce sont 47 centimes de moins qu'en 2016. De manière analogue à l'année précédente, en automne 2017 le prix s'était stabilisé à CHF 3.60 et n'a pas baissé davantage.

Une bonne demande de viande de moutons

La viande de mouton se vend bien, malgré l'offre provenant des troupeaux en transhumance et la concurrence significative par la viande importée. La valeur la plus basse de l'année se situait à CHF 11.20 par kg poids abattu pour agneaux d'abattage, ce qui représente 20 centimes de plus qu'au printemps 2016. Pendant l'été, les prix ont augmenté et ont culminé à CHF 13.00 par kg pour les agneaux de charnure moyenne. Pour satisfaire à la demande, quelque 6600 tonnes de viande d'agneau ont été importées en 2017, ce qui correspond à peu près à la quantité importée en 2016. Comme chaque année, les projets d'agneaux d'alpage et de montagne ont stimulé la consommation de viande d'agneau. La production indigène a baissé d'environ un pour cent.

Les œufs et les poulets – une denrée toujours demandée

Les œufs suisses et les poulets suisses avaient toujours la faveur des consommateurs. Les parts indigènes à la consommation totale a pour la première fois dépassé la limite des 60% en ce qui concerne les œufs, et les poulets ont presque atteint cette même limite.

Une bonne demande de bétail laitier

En hiver et au printemps, on n'a pas constaté sur le marché de chute des prix saisonnière pour les vaches laitières. Cela s'explique par les prix favorables du bétail de boucherie qui donnait aussi un important coup de pousse au marché du bétail de rente. L'offre de vaches laitières à vendre était faible. Les prix moyens sur les ventes aux enchères publiques ont augmenté en juillet jusqu'à près de CHF 3'500 par animal, et les jeunes vaches laitières restaient demandées jusqu'en décembre ; elles étaient vendues pour CHF 3'200. En raison du prix du lait constamment bas, les effectifs de vaches ont diminué. La tendance à la baisse des exportations d'animaux d'élevage depuis la Suisse s'est poursuivie. Au cours de l'année sous revue, seulement 93 animaux ont été exportés, alors qu'en 2016, 162 animaux d'élevage avaient trouvé un acheteur à l'étranger. En 2017, au total 1'529 animaux d'élevage ont été importés, 255 au taux hors contingent douanier. Environ 86 pour cent des animaux d'élevage importés étaient des animaux d'élevage de la race orientation viande.

Le prix du lait: une amélioration timide

Au début de l'année, les prix du lait se situaient à un niveau si bas qu'ils représentaient un danger existentiel pour de nombreux producteurs de lait industriel. Dès lors, le début de l'an 2017 était marqué par la lutte pour une amélioration du prix indicatif du lait. La

réduction de la production laitière dès le deuxième semestre 2016 a eu pour conséquence une amélioration de la situation. On a également pu constater une augmentation de la demande de lait et de produits laitiers au niveau mondial. Notamment le beurre était davantage demandé, tandis que les protéines de lait l'étaient moins. Les importations à nouveau à la hausse de la part de la Chine n'étaient pas sans importance. Le cours de l'Euro plus élevé a apporté une légère détente dans le domaine du commerce externe. Le 23 août 2017, l'organisation professionnelle du lait a augmenté le prix indicatif du lait A pour le dernier trimestre 2017 par 3 centimes à 68 centimes par kg de lait. Actuellement, les perspectives de l'évolution du prix sur le marché international se présentent bien. On ne s'attend pas à ce que les prix reculent au niveau des années 2015/2016. Si la production laitière en Suisse n'augmente pas significativement, il n'est pas exclu que le prix du lait s'améliore également en Suisse.

2. Les activités du Syndicat

2.1 L'assemblée des délégués

La dernière assemblée des délégués ordinaire a eu lieu le 6 mai 2017 au Seehotel Waldstätterhof à Brunnen. Cette 100^e assemblée des délégués était mise sous le signe du 100^e anniversaire du Syndicat. Pendant la cérémonie, le Président d'honneur du SSMB, Carlo Schmid-Sutter a fait une rétrospective des 100 dernières années. Une brochure commémorative a été imprimée et distribuée à chaque membre. Les affaires statutaires ont été traitées rapidement. Cette partie a été suivie d'un discours prononcé par M. Markus Zemp, président du Conseil d'administration d'Identitas AG et de Proviande. Il a consacré son exposé aux actualités du commerce de bétail, notamment au marché de la viande et au marché laitier, ainsi qu'à la banque de données du trafic d'animaux.

2.2 Le comité

Au cours de l'année sous revue, le comité s'est réuni à deux reprises. En plus de l'évaluation permanente de la situation des marchés, la préparation des affaires de l'assemblée des délégués figurait à l'ordre du jour des séances. Les effectifs de bovins à la baisse et ainsi la lutte pour des parts du marché qui en découle (marché des veaux maigres, marchés publics de bétail de boucherie) a régulièrement donné lieu à de vives discussions. Un autre sujet de discussion permanent était les futures activités en rapport avec la digitalisation et leur application dans le commerce de bétail. Lors des discussions au sein du comité il est apparu régulièrement que les prescriptions et règlements de plus en plus nombreux et les contrôles qui en découlent provoquent une charge croissante pour le commerce de bétail et le transport d'animaux. Le comité s'est demandé si ces contrôles sont proportionnés.

2.3 Le comité directeur

Lors de ses trois séances, le comité directeur s'est occupé essentiellement des affaires quotidiennes, mais il s'est également penché sur les perspectives. Le comité directeur a préparé les affaires du comité. Il est responsable des affaires quotidiennes proprement dites, ceci en collaboration avec le secrétariat. Lors des discussions au sein du comité directeur, il est apparu à l'évidence que les marchands de bétail subissent des charges supplémentaires et doivent faire face à de nombreux changements de leur environnement économique en raison des cheptels de bovins en diminution, des règlements de plus en plus nombreux et des contrôles qui y sont liés, de l'utilisation croissante de moyens électroniques ainsi que du comportement social changeant de manière générale et en ce qui concerne la consommation en particulier. Les négociations avec les partenaires du marché sont de plus en plus difficiles et plus ardues,

ce qui se manifeste par des marges réduites pour les marchands de bétail. L'engagement en faveur de conditions cadre concurrentielles en faveur de ses membres fait partie des tâches clé de chaque association professionnelle. C'est justement cette tâche qui se révèle être un défi toujours plus grand, car la pression s'accroît, tant de la part des autorités que des partenaires du marché. La conception de la formation et de la formation continue est citée ici à titre d'exemple. Dans ce domaine, une forte pression a été ressentie de la part des cantons. Ces derniers étaient soudainement arrivés à la conclusion que la formation et la formation continue ne sont pas conformes aux exigences légales et que le Syndicat les avait trop généreusement interprétées.

2.4 La commission pour le développement de la profession et l'assurance qualité

La *Commission pour le développement de la profession et l'assurance qualité* dirigée par Albert Brühwiler, Fischingen, s'est réunie le 15 février 2017. En raison de négociations en cours avec les cantons au sujet de la réorganisation de la formation et de la formation continue, la deuxième séance, prévue pour l'automne 2017, a été reportée à février 2018. En plus des points consacrés à la formation et à la formation continue, les mesures en rapport avec la licence de transport ainsi que la définition du transport d'animaux à titre professionnel ont été à l'ordre du jour.

2.5 Le secrétariat

Le secrétariat s'est occupé de la préparation des affaires du comité directeur, du comité et de la commission de la formation professionnelle, ainsi que de l'exécution des tâches qui découlent des décisions; en plus de ces activités, il a notamment donné des renseignements téléphoniques; il s'est occupé de prises de position dans le cadre de consultations et a maintenu le contact avec différents offices et partenaires du marché. Il a consacré beaucoup de temps à l'organisation des cours de formation et de formation continue destinés aux transporteurs d'animaux et au commerce du bétail. Par ailleurs, le gérant a été nommé chef de projet des Programmes Santé des porcs Plus, ce qui implique un engagement considérable. Le nombre de questions juridiques de la part des membres a fortement augmenté. Il s'agit souvent de questions liées à l'inspection des animaux vivants et à l'interprétation des exigences relatives à l'aptitude des animaux au transport, mais également de questions du domaine du droit commercial. Le secrétariat a intégré le système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 en 2008; le 6 décembre 2017, il a passé avec succès l'audit de surveillance. L'audit eduQua s'est déroulé avec autant de succès. Une autre tâche importante du secrétariat était l'envoi hebdomadaire des informations rapides du SSMB.

Le gérant a en outre représenté les intérêts du SSMB dans les groupes de travail et commissions suivants:

- Membre du comité de politique agricole de l'Union suisse des arts et métiers
- Président de la Commission Communication de base/ Exportation (promotion des ventes) CTEBS
- Membre du Comité du groupe spécialisé TTS de Proviande
- Membre de la commission de recours PSA pour les contrôles privés des transports d'animaux
- Membre de la Commission SSMB/ASTAG développement de la profession et assurance de la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine des transports d'animaux
- Membres de la Commission *Marchés et pratiques commerciales* de Proviande
- Membre au comité du Service sanitaire veaux
- Gestion du secrétariat de l'Union suisse des commerçants de porcs
- Membre du Conseil d'administration d'Identitas

- Membre du Comité de l'Union Européenne du Commerce du Bétail et la Viande (UECBV)
- Membre du groupe de projet Production durable de viande et Programmes santé des porcs Plus
- Divers groupes de travail temporaires de l'OSAV, l'OFAG et Proviande (fixation des prix des veaux maigre, abatage de vaches en gestation, DNATraceBack, et autres)

Différents membres représentent le SSMB dans les commissions suivantes:

- Conseil d'administration Proviande
- Conseil d'administration GVFI International AG
- Commission *Marchés et pratiques commerciales* de Proviande
- Organe de pilotage de Proviande (membre consultant du service de classification)
- CH-assurance bétail de boucherie

Toutes les représentations du SSMB sont mentionnées nominativement à l'annexe 1.

2.6 Affiliation à l'UECBV

Autrefois, lors de l'assemblée annuelle de l'Union européenne du commerce de bétail et de la viande (UECBV) – l'assemblée de cette année a eu lieu du 19 au 21 octobre 2017 à Bucarest – on avait parlé du bétail et de la viande. En 2017 cependant, le bien-être des animaux et le Brexit se situaient au centre des discussions. Il est incontestable que les efforts en faveur du bien-être des animaux ont considérablement augmenté dans tous les pays européens et que les différences par rapport aux dispositions suisses diminuent. Il était par ailleurs intéressant de constater que les contrôles des mesures introduites en faveur du bien-être des animaux, sont un sujet intensément discuté et que les acteurs du marché font savoir leurs exigences (basé sur le risque, etc.). Le thème du Brexit était discuté et les spéculations y relatives allaient bon train. En coulisse on a entendu que suite au Brexit, quelque 32'000 places de travail seraient supprimées dans l'économie de la viande au sein de l'UE et que la diminution de valeur lors de la production d'animaux d'abattage (porcs, bovins, etc.) s'élèvera à quelque 4,7 millions d'Euro.

2.7 Responsabilités

Les responsabilités ont été réglées. Il existe un organigramme donnant un aperçu clair de l'organisation du Syndicat suisse des marchands de bétail. La gestion du système de qualité est assurée par M. Peter Bosshard et Mme Barbara Bislin, avec le soutien d'Usys GmbH. Ce système est surveillé en permanence, amélioré et, si nécessaire, adapté. La certification eduQua:2012 a été implémentée dans le système d'assurance qualité existant, et l'organigramme a été adapté en conséquence. Usys GmbH a implémenté le système de qualité auprès des marchands de bétail intéressés et procède aux audits annuels internes du Syndicat et des différents marchands de bétail, garantissant ainsi le respect des exigences.

3. Activités politiques du Syndicat

3.1 Activités générales

Au cours de l'année sous revue, le SSMB a poursuivi les discussions hebdomadaires avec les partenaires du marché. Ces entretiens avec les producteurs et les transformateurs gagnent en importance et permettent d'améliorer la compréhension mutuelle. De plus, les discussions avec les organisations sans but lucratif, telles que la Société protectrice des animaux et l'organisation professionnelle Proviande, ont été renforcées au cours de

l'année sous revue. Les contacts avec les administrations cantonales et fédérales ont également été intensifiés. Le but de ces contacts consiste à percevoir les tendances et développements afin d'influencer au plus vite la discussion politique.

La « Vue d'ensemble du développement de la politique agricole », présentée par le Conseil fédéral le 1er novembre, a provoqué de vives réactions. L'Union suisse des paysans (USP) a réagi avec véhémence. Elle a rejeté l'ensemble du rapport et a demandé au Conseil fédéral de rédiger un nouveau rapport. Avec la diminution de la protection des frontières prévue, les acquis de la politique agricole des 25 dernières années seraient réduits à néant et elle n'offrirait aucune perspective aux familles de paysans suisses, tel les arguments de l'USP.

Si l'on jette un regard sur les événements politiques de l'année 2017, on constate que des paroles telles que le bien-être des animaux, la durabilité et l'efficacité des ressources se situent très souvent au centre des interventions politiques. On constate clairement que ces interventions ont également pour but la réduction de la consommation de viande. La même chose vaut pour de nombreuses études mandatées par la Confédération relatives à l'alimentation de la population suisse. A la lecture de ces études, on a l'impression que tous les problèmes liés à l'environnement pourront être résolus par la simple réduction de la consommation de viande!

Après l'initiative sur la sécurité alimentaire et l'initiative Fair-Food, l'initiative populaire « pour la sécurité alimentaire » est la troisième initiative en rapport avec l'agriculture qui occupait le parlement en 2017. La récolte de signatures pour l'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » est en cours. En 2018, le regroupement interpartis Sentience Politics a l'intention de lancer une initiative populaire visant la suppression de l'élevage industriel. Ce grand nombre d'initiatives montre que l'agriculture et le mode de production des denrées alimentaires sont des préoccupations importantes pour la population suisse.

Au cours de l'année sous rubrique, le Syndicat a pris position aux projets suivants:

3.1.1 Audition relative aux trains d'ordonnances en matière de politique agricole – Printemps 2017

Dans la prise de position aux trains d'ordonnances en matière de politique agricole au printemps 2017, le SSMB a soutenu l'exigence de l'USP d'une base SRPA et d'une contribution de pâturage SRPA. En ce qui concerne l'ordonnance sur les dénominations «montagne» et «alpage», ODMA, selon le SSMB il conviendrait de régler plus clairement les responsabilités. Par ailleurs, on se demande quelle est l'utilité d'une certification obligatoire pour les marchands de bétail en rapport avec cette ordonnance. En ce qui concerne la BDTA, le SSMB se prononce en faveur de la baisse de 10 pour cent des taxes, et il demande une même réduction pour les porcs. Par ailleurs, sur la BDTA l'adresse de la détention des animaux et les données de classification devraient à nouveau être visible pour toute personne intéressée.

3.1.2 Audition relative à la législation en matière de santé des animaux

En ce qui concerne la modification prévue d'ordonnances dans le domaine vétérinaire, le SSMB soutient la proposition de régler la validité du document d'accompagnement de telle sorte qu'il soit valable jusqu'à l'arrivée à l'abattoir, pour autant que les animaux aient été chargés avant minuit ; ainsi, la réglementation serait analogue à celle des porcs. Le

SSMB soutient également la mention des documents d'accompagnement électronique dans la législation en matière d'épizooties. En ce qui concerne l'élargissement des contrôles du trafic d'animaux aux moutons et chèvres, le SSMB craint que le travail administratif augmente considérablement pour la commercialisation des moutons. Ainsi, il a demandé un entretien avec les marchands de moutons et l'OSAV.

3.1.3 Audition relative aux trains d'ordonnance en matière de produits thérapeutiques

Dans cette audition, le SSMB s'est essentiellement concentré sur la prise de position relative à l'Ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (O-SIABV). Le SSMB a signalé que la banque de données sur l'utilisation d'antibiotiques ne doit en aucun cas provoquer une situation de pénurie pour les thérapies et des problèmes de protection des animaux qui en découleraient. Par ailleurs, la protection de données est considérée comme déterminante. Seules des données anonymisées sur la diffusion et l'utilisation devraient être mises à disposition des autorités. Le SSMB souhaite par ailleurs que les synergies avec des projets de droit privé (p. ex. Programmes de santé des porcs Plus) soient utilisées de manière optimale. Aussi, ce système d'information ne doit pas entraîner des charges financières supplémentaires à l'échelon de la production, du commerce et de la transformation.

3.2 Journée de l'avenir de l'économie bovine suisse

La production de viande de veau et de bœuf en Suisse est liée étroitement à la production laitière. Quelque 82% de la viande de bœuf sont un produit couplé de la production laitière, environ 18% proviennent de la détention spécifique de vaches mères et de nourrices.

La situation sur le marché national et international du lait étant tendue depuis longtemps. Compte tenu des conditions cadre fixées dans la politique agricole 2014/17, le cheptel des bovins diminue en Suisse. Dès lors, on constate une lutte de plus en plus sévère pour s'assurer la « matière première » (veaux maigres, vaches d'abattage). Pour ces raisons, le SSMB a demandé l'organisation d'une Journée de l'avenir de l'économie bovine Suisse, qui a eu lieu le 3 mai 2017 sous la direction de Proviande. La journée a été organisée en étroite collaboration avec les organisations professionnelles du lait (IP Lait) et de la viande (Proviande), ainsi que des producteurs suisses de lait (PSL) et le SSMB.

Cette journée avait pour objectif de déterminer des mesures, d'attribuer des mandats et de fixer des délais pour l'élaboration d'une stratégie largement soutenue favorisant le développement de la production bovine en Suisse, ceci sur la base de l'évaluation de la situation actuelle et des évolutions prévisibles.

Le groupe de travail institué après la Journée a élaboré un projet de vision et la prévision des plus-values de l'économie bovine. Cette vision n'a cependant pas été soutenue par le conseil d'administration de Proviande. Pour ce dernier, la proposition était plutôt une description de l'état actuel qu'une vision permettant d'atteindre les objectifs visés. La « Commission consultative pour l'agriculture », instituée par le Conseil fédéral, s'est occupée de ce sujet lors de sa séance du 10 novembre et a décidé une procédure coordonnée avec les organisations professionnelles impliquées.

4. Activités du Syndicat

4.1 Les activités sur le marché du bétail de boucherie

4.1.1 Commission Marchés et pratiques commerciales

La *Commission marchés et pratiques commerciales* de Proviande est un organe de discussion important, permettant de débattre des pratiques commerciales au sein de la profession. Cette commission examine en permanence l'efficacité et la faisabilité des décisions prises.

Au cours de l'année sous revue, la *Commission Marchés et pratiques commerciales* s'est penché sur les sujets suivants:

4.1.1.1 Production et vente de viande de veaux

Pendant le semestre d'hiver 2017, la production de viande de veau a continué à souffrir des influences négatives de l'environnement qui ont eu des effets négatifs sur la couleur de la viande (mauvaise qualité du fourrage grossier, influences météorologiques). De ce fait, les discussions concernant la couleur de la viande de veau se sont une nouvelle fois enflammées. La *Commission Marchés et pratiques commerciales* est arrivée à la conclusion de ne pas adapter la solution de la branche et les pratiques commerciales.

4.1.1.2 Présentation détermination de l'âge des bovins

A l'EPF de Zurich, un travail de Master a été consacré au sujet de la détermination de l'âge des bovins. La tâche consistait d'une part à évaluer la signification de la catégorie RV par rapport aux catégories proches RG et VK, ainsi que par rapport aux aspects économiques et de la qualité de la viande. D'autre part, il s'agissait d'analyser les données disponibles (quelque 625'000 animaux!) quant à la détermination de l'âge à l'aide du nombre de pelles, en tenant compte de la qualité de la viande. La Commission est arrivée à la conclusion qu'aucune action ne s'impose en ce qui concerne la détermination de l'âge des bovins et renonce à élaborer des propositions de modification.

4.1.1.3 Base pour la fixation hebdomadaire des prix

Suite à une intervention du SSMB, Proviande a une fois de plus considéré de manière critique la fixation hebdomadaire des prix et a présenté différentes variantes pour la vente de bétail (vente directe producteur – transformateur / vente via le commerce / vente via les marchés publics et le commerce). Les expériences montrent que tout le monde ne parle pas de la même chose lorsqu'il s'agit d'annoncer les prix au moment des relevés hebdomadaires. Pour les uns, il s'agit du prix départ étable, pour les autres du prix départ marché et pour d'autres encore du prix franc rampe. Le problème est le suivant : avec le système du marché public, on passe d'un prix garanti à un prix du marché et ceci est difficile à représenter. Faute d'alternatives judicieuses, la Commission a une fois de plus décidé le statut quo.

4.1.1.4 Durée minimum de la détente des veaux maigres sur l'exploitation de naissance

Depuis novembre 2015, en vertu de la solution sectorielle, les veaux maigres doivent rester dans l'exploitation de naissance pendant une durée minimum de 21 jours. Par rapport aux années précédentes, en 2017 la proportion de cas ne respectant pas ce minimum a pu être réduite de quelque 11% à 6%. Pour atteindre l'objectif de 5%, des efforts supplémentaires seront nécessaires.

4.1.1.5 Présentation de l'outil de classification BCC-3 pour animaux dits à poils

La maison Frontmatec S.à.r.l. a présenté à la *Commission marchés et pratiques commerciales* le nouvel outil de classification BCC 3 pour animaux dits à poils. La précision de classification a été significativement améliorée tant en ce qui concerne la charnure

que la densité de graisse. Il convient toutefois de constater que l'évaluation mécanique de la densité de graisse pose toujours quelques problèmes. Pour effectuer la mesure/les images, les carcasses ne doivent plus être immobilisées. La Commission est ouverte pour un examen d'aptitude pour la Suisse du type d'outil présenté.

4.1.1.6 Amenées multiples sur les marchés publics de bétail de boucherie

Depuis le 1er juillet 2017, les éventuelles amenées multiples sur les marchés publics de bétail sont contrôlées à l'aide de la banque de donnée des marchés. Ainsi, on peut garantir désormais qu'un animal ne déclenche pas plus qu'une fois le contingent d'importation en vertu de l'Ordonnance sur le bétail de boucherie. Grâce à cette banque de données, le commerce de bétail ayant droit aux importations peut par ailleurs gérer les contingents de manière simple. Cette gestion est reconnue par l'OFAG.

4.1.1.7 Abattages d'animaux en gestation

La solution sectorielle visant à éviter l'abattage d'animaux en gestation de la race bovine est entrée en vigueur le 1^{er} février 2017. Sur la base d'un échantillonnage (90 pour cent de tous les bovins abattus entre le 01.02. et le 31.08.2017) il a été constaté que le taux d'abattages de vaches et de génisses en gestation était très faible. A partir de janvier 2018, un document d'accompagnement mis à jour devrait être disponible, dans lequel figure une rubrique permettant d'indiquer la gestation. Dans une phase subséquente, la déclaration de la gestation sera possible sous forme d'un champ obligatoire dans le document d'accompagnement électronique.

4.1.1.8 Traçabilité sur la base d'échantillons ADN

Le conseil d'administration de Proviande a décidé d'introduire un système national de traçabilité ADN pour le secteur bovin. Suite à cette décision, les travaux préparatifs, tant au niveau du personnel que de l'organisation, ont été lancés et battent leur plein auprès de Proviande. Il est prévu de commencer les prélèvements d'échantillons de référence dans les entreprises d'abattage dès avril 2018.

4.1.1.9 Initiative parlementaire concernant la viande Halal

En décembre 2015, le conseiller national Yannick Buttet (PDC, VS) a déposé l'initiative parlementaire « Introduction de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement ». Dans l'année sous revue, le Conseil national et le Conseil des Etats ont donné suite à cette intervention parlementaire. Le Parlement a donné mandat à la *Commission de la science, de l'éducation et de la culture* du Conseil national d'élaborer les bases légales nécessaires pour une déclaration obligatoire à tous les niveaux, jusqu'au consommateur final, de la viande halal d'animaux abattus à l'étranger sans étourdissement, respectivement avec étourdissement seulement après la signée des animaux. Par ailleurs, il convient d'adapter les prix moyens d'adjudication pour la viande halal aux prix d'adjudication du reste de la viande de bœuf.

4.1.2 Adaptation des cas de rigueur dans le règlement des recours

Suite à diverses adaptations de la table des prix hebdomadaires (exigences de rendement, échelonnement de prix, etc.), de l'évolution au niveau de l'élevage de bétail et de l'environnement du marché, le SSMB a demandé à Proviande d'examiner la définition des cas de rigueur. En accord avec Proviande et la Communauté d'intérêt marchés publics de bétail de boucherie, le cas de rigueur est désormais défini comme

suit : il s'agit d'un cas de rigueur lorsque la différence entre la taxation de bétail vivant et celle de la carcasse s'élève à 20 pour cent (jusqu'à présent 25 pour cent) ou CHF 400.-.

4.1.3 Fixation nationale des prix pour veaux maigres

Un des sujets de discussion permanents au cours de l'année sous rubrique était une fois de plus la fixation des prix des veaux maigres. Depuis le 1^{er} février 2017, le prix national pour veaux maigres est déterminé lors de la conférence téléphonique du jeudi matin. A cette conférence téléphonique participent deux représentants du SSMB, un représentant de Swiss Beef, un représentant de la Fédération suisse des engraisseurs de veaux, un représentant de la CTEBS ainsi qu'un représentant des PSL. La conférence téléphonique est dirigée par la Proviande. Malheureusement, ce système de fixation des prix n'est pas non plus entièrement satisfaisant. Le problème principal est la différence du prix constaté et publié par rapport au prix du marché. La différence par rapport au prix «Bruggen» est également un problème pour le commerce. Il existe des tentations de provoquer une hausse des prix par des estimations du marché manipulées et tactiques. A plusieurs reprises le SSMB a émis des critiques vis-à-vis de la participation à ce système. Etant donné que le marché des veaux maigres est un marché typique de commerçants, il est important pour le SSMB de participer aux décisions et à la conception.

4.2 Autres activités du Syndicat

4.2.1 Entretiens annuels avec les transformateurs

Le SSMB s'entretient chaque année avec les transformateurs et l'Union professionnelle suisse de la viande. Lors de ces entretiens il est apparu clairement à tous les niveaux de la chaîne de création de valeur de la viande que la pression sur les marges est grande et le travail administratif nettement plus important, ce qui sollicite de plus en plus les entreprises. Les effectifs de bovins en diminution et par conséquent la garantie d'un matériel brut suffisant, de même que la formation des prix en général et le comportement du commerce de bétail sur les marchés publics, étaient d'autres sujets qui se situaient au centre des discussions. Selon l'estimation des transformateurs, la signification du caractère régional des produits augmentera et la digitalisation marquera également l'avenir de la chaîne de création de valeur de la viande et ainsi le commerce de bétail. Aujourd'hui, par un simple clic on se trouve sur le marché international – c'est la perception générale.

4.2.2 Le Service Sanitaire Veaux Suisse s'organise

A l'occasion de quatre séances du comité du Service Sanitaire Veaux Suisse (SSVS), les discussions se sont concentrées sur les aspects financiers, organisationnels et liés au personnel. Le gérant du SSMB a par ailleurs participé à deux autres discussions, lors desquelles il s'agissait de déterminer la gestion des données et l'axe stratégique du SSVS. Le SSMB a l'impression que la stratégie du SSVS n'est pas suffisamment axée sur les producteurs, notamment les exploitations de naissance. Par ailleurs on se demande comment les charges supplémentaires des producteurs seront indemnisées.

4.2.3 Programmes santé de porcs Plus et production durable de viande

Pendant l'année sous revue, plusieurs bases importantes pour l'application des programmes santé des porcs Plus ont pu être terminées. Le journal électronique des traitements et le journal de reproduction pour saisir les données de performance, une alternative au planificateur, ont fait leurs preuves dans la pratique dans le cadre d'une application à grand échelle. Par ailleurs, une application en ligne a été développée qui permet de saisir les données de traitement. Les détaillants ALDI Suisse, la coopération COOP, DENNER AG, LIDL Suisse, la MIGROS, SPAR et VOLG ont signé une déclaration d'intention pour cofinancer le système d'incitation prévue pour les producteurs de porcs,

et ont ainsi manifesté clairement leur soutien aux Programmes santé des porcs Plus. En outre, les deux services sanitaires SPP et qualiporc ont signé les droits et obligations pour la participation aux programmes santé des porcs Plus.

Le projet de la production durable de viande s'occupe essentiellement de la conception d'un document d'accompagnement électronique en vue d'un trafic d'animaux sans papier. Au cours de l'année sous revue, la conception a été terminée définitivement. A l'avenir, les utilisateurs pourront choisir entre le document d'accompagnement traditionnel et le trafic d'animaux sans papier. Avec la révision de l'ordonnance sur les épizooties (voir aussi point 3.2) la Confédération devrait créer la base légale pour le document d'accompagnement électronique.

4.2.4 Modèle de prix des jager / interdiction des caillebotis pour les porcs

Un nouveau modèle de prix des jager existe depuis le 1^{er} janvier 2017. Pendant les semaines 2 à 11, le prix des jager augmente de zéro ou 50 centimes, pendant les semaines 16 à 25, le prix des jager diminue de zéro ou 50 centimes. Lors d'une séance commune entre producteurs et commerçants, il a été décidé de poursuivre ce modèle de manière inchangé pendant les années 2018 et 2019.

Avec l'interdiction des caillebotis depuis le 1^{er} septembre 2018, selon des estimations, quelque 60'000 places d'engraissement seront éliminées de la production. Par ailleurs, les engraisseurs qui continuent à produire avec les étables actuels, pourront mettre dans l'étable 30 pour cent de jeunes animaux en moins. Pour éviter une crise de vente de jager, les producteurs de porcs ont été invités maintes fois en 2017 à adapter sans tarder leurs effectifs de truies aux possibilités de vente réduites. Les transformateurs et les autorités ont souligné à plusieurs reprises qu'ils ne seront pas disposés à payer une contribution pour sortir de la crise.

4.2.5 La digitalisation ne s'arrête pas aux portes du commerce de bétail

Vers la fin de 2017, une avalanche de nouvelles applications ont vu le jour dans le domaine du commerce de bétail. Le SSMB prend la tendance très au sérieux et suit cette évolution attentivement. Lors de sa séance du mois de décembre, le comité directeur a décidé d'élaborer un concept qui montrera comment une application devrait être conçue pour être utilisée en tant qu'auxiliaire. Le développement d'une nouvelle application neutre pour la branche est également examiné. Si le commerce de bétail fait un bon travail, aucune application ne peut le remplacer. Il serait par ailleurs étrange que des relations avec les clients établies pendant des années – voire des générations – soient remplacées du jour au lendemain par une application. La grande force du marchand de bétail réside dans le fait qu'il se trouve quotidiennement dans les étables de ses clients et est ainsi en mesure de garantir la concurrence et l'équilibre du marché. Nous constatons en outre que les agriculteurs sont plutôt réticents vis-à-vis des applications d'entreprises ; en effet, ils émettent des réserves quant à la protection des données et aux coûts logistiques plus élevés. Il est cependant tout aussi sûr que la jeune génération a d'autres besoins dans le domaine électronique, et le commerce de bétail doit en tenir compte.

Il est intéressant de constater qu'au grand Conseil du canton de Berne, par exemple, lors des discussions relatives aux possibilités d'économie en matière de subventions cantonales pour les expositions d'animaux et marchés de bétail, les représentants des verts et de verts-libéraux étaient de l'avis que ces subventions pouvaient être supprimées, puisque l'agriculteur pourrait bientôt renoncer au commerce intermédiaire en utilisant une application appropriée.

4.2.6 Transports d'animaux

En étroite collaboration avec ASTAG, le SSMB investit beaucoup de temps et d'énergie dans le domaine des transports d'animaux. Chaque semaine des plaintes pénales arrivent au secrétariat du SSMB en rapport avec les transports d'animaux. Malheureusement nous avons dû constater une nouvelle fois au cours de l'année sous revue que la différence entre les transports d'animaux de paysans et ceux de professionnels s'agrandit. Le SSMB s'engage avec véhémence pour un traitement égalitaire, car la protection des animaux exige des règles du jeu identiques pour tous.

Nous avons aussi constaté que de plus en plus souvent des particuliers et des consommateurs observent les transports d'animaux, notamment le parage de remorques chargées. Souvent on voit des images de telles remorques dans les médias sociaux (Facebook, etc.) ou elles sont publiées dans la presse (le „courrier du lecteur“). Les journalistes sont eux aussi très friands de telles „messages“ ou gros titres. Le transport d'animaux est un sujet délicat, il se situe au centre des intérêts des consommateurs et est un support d'images important pour l'ensemble de la production de l'économie bovine en Suisse. Chaque transporteur d'animaux doit en être conscient.

4.2.6.1 Actes de sabotage contre les transports d'animaux

En collaboration avec ASTAG et les entreprises de transport concernées, le SSMB a déposé plusieurs plaintes contre inconnu auprès du ministère public de Lenzburg. Le protecteur des animaux récalcitrant qui avait importuné dangereusement de nombreux transports d'animaux dans des giratoires et sur l'autoroute au printemps 2016, et avait endommagé de nombreux véhicules de transport d'animaux par des sprayages (assassin), a été condamné à 150 jours amende de CHF 50 et une amende de CHF 2000 pour contrainte multiple et contravention aux règles de la circulation routière. La personne concernée a par ailleurs ouvert des emballages de viande dans des filiales d'ALDI. Du point de vue du SSMB la peine était bien trop clémente.

4.2.6.2 Licence de transport pour véhicules couplés dès 3,5 tonnes

Au 1^{er} janvier 2016, la Confédération a introduit l'obligation de licence de transport pour véhicules couplés dès 3,5 tonnes (période transitoire jusqu'au 01.01.2018). En collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT) et la Vereinigung der Chefs der Verkehrspolizisten der Schweiz und des Fürstentum Liechtenstein (ACVS), un aide-mémoire a été élaboré contenant des mesures. Il devrait permettre au transporteur de prouver le transport pour compte propre du commerce de bétail en cas de contrôles par la police.

4.2.6.3 Groupe spécialisé TTS de Proviande / groupe de transports d'animaux ASTAG / Commission de recours TTS

Le groupe spécialisé TTS de Proviande s'est réuni à deux reprises en 2017. Jusqu'à la fin de l'année sous rubrique, la nouvelle aide à l'application ASVC a pu être adoptée définitivement après de longues négociations. Cette aide à l'application qui décrit notamment le caractère „à titre professionnel“ a été élaboré en collaboration avec la Confédération, les cantons, la PSA et la branche. Cette brochure devra être appliquée par les organes d'exécution et les autorités judiciaires.

Le groupe spécialisé TTS de Proviande s'est réuni une fois en 2017 et a traité un recours. Le groupe spécialisé transport d'animaux de l'ASTAG a eu trois séances.

4.2.7 Identitas

Au cour de l'année sous rubrique, la BDTA était stable et la situation y relative était calme. Le conseil d'administration d'Identitas s'est réuni à cinq reprises et a organisé un séminaire de deux jours début novembre. Le développement de la banque de données du trafic

d'animaux, mais aussi le développement de l'enregistrement d'animaux domestiques ainsi que la mise en place et la participation à la plate-forme de données BARTO se situaient au centre des discussions. Les objectifs stratégiques pour la période 2019-2022 devaient aussi être déterminés et coordonnés avec la Confédération.

4.2.8 Contacts avec les autorités et les partenaires du marché

Le SSMB tient à maintenir des contacts étroits avec les autorités et les partenaires du marché, les producteurs et les transformateurs. Ainsi, pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les transformateurs, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Union suisse des paysans, Swissporc, GI marchés publics, IP-Suisse, BIO-Suisse et l'Union Professionnelle Suisse de la viande au sujet de la situation sur les marchés et de questions à gérer au quotidien. De plus, le SSMB a régulièrement échangé des idées avec les associations du commerce de bétail et les marchands de bétail dans toute l'Europe.

4.2.9 Politique d'information

Pour le commerce de bétail, la communication rapide d'informations est primordiale. Le site internet du SSMB www.viehhandel-schweiz.ch s'est avéré très utile. Il est visité chaque jour par de nombreux intéressés. Les informations rapides du SSMB, envoyées par e-mail, se sont également avérées judicieuses.

5. Activités et mesures en matière d'épizooties

Etant donné que les épizooties et le statut d'épizootie sont déterminants pour réduire au minimum la paperasse liée au commerce de bétail, le Syndicat observe de près l'évolution en matière d'épizooties au niveau national et international. Pour ce faire, il échange régulièrement des informations avec l'OSAV, les cantons et l'UECBV.

5.1 Assainissement BVD

Le programme de lutte contre la BVD est bien avancé. Etant donné que la quasi-totalité des animaux sont séronégatifs, le risque d'infection est nettement plus grand et l'épizootie peut se propager rapidement.

Au cours de l'année sous rubrique, notamment la forte croissance du nombre d'infection dans le canton de Fribourg a donné lieu à des discussions. Dans le canton d'Uri, une large action de dépistage a été lancée suite à la détection de deux vaches en estivage testées positives. 770 animaux ont été examinés. Des porteurs de virus durables n'ont pas été trouvés parmi les animaux de contact examinés, cependant on a détecté 4 veaux PI nouveau-nés. Le commerce de bétail est régulièrement confronté à des problèmes désagréables lorsqu'un animal PI non interdit se trouve dans le commerce. Dans l'année sous revue 2017, 243 cas BVD ont été enregistrés, c'étaient 118 en 2016 et 92 cas en 2015 (source : banque de données InfoSM du l'OSAV).

5.2 Le virus de la langue bleu à nouveau détecté en Suisse

Ce que l'on attendait depuis longtemps est devenu réalité. En Suisse, la maladie de la langue bleue est apparue à nouveau dès 2012. Le virus a été détecté dans le cadre du programme d'examen annuel dans deux cas de bovins. En date du 10 novembre 2017, l'OFAG a édicté l'Ordonnance instituant des mesures innées à prévenir la propagation de la maladie de la langue bleue. Le 11 novembre, une zone de protection a été délimitée

sur toute la Suisse. En France, les cas de BTV-8 ont fortement augmenté vers la fin de l'automne. Egalement le virus du type BTV-4 est toujours actif (France, Italie, Autriche).

5.3 Peste porcine: la vigilance est de mise

La peste porcine continue de se propager. En Lituanie, en Lettonie, en Estonie, en Pologne, en Russie, en Biélorussie et en Ukraine des cas de peste porcine sont régulièrement détectés depuis plusieurs années chez les porcs domestiques et les sangliers. Etant donné que la République tchèque et la Roumanie ont également annoncé l'apparition de la maladie, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV a informé de manière ciblée sur les mesures permettant d'éviter l'introduction de cette épizootie en Suisse. Le virus est très résistant et peut survivre pendant plusieurs mois dans des cadavres d'animaux, dans l'environnement ou dans des aliments tels que la viande ou la charcuterie. Ainsi, il est possible que le virus soit transmis par des outils, des déchets alimentaires et des véhicules également sur une longue distance – sans qu'il y ait un contact direct entre animaux. Les voyages de chasse dans les pays où la peste porcine a été détectée représentent un autre risque. Des habits contaminés, des outils de chasse et des trophées ramenés en Suisse constituent un danger. Officiellement la Suisse est libre de peste porcine.

6. Prestations de service du Syndicat

6.1 Formations et perfectionnement

6.1.1 Généralités

Les formations sont planifiées, coordonnées et réalisées par le Syndicat suisse des marchands de bétail en collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, les cantons, l'Office fédéral de l'agriculture, l'ASTAG et d'autres partenaires (entre autres la Protection suisse des animaux). L'OSAV a déclaré le SSMB, en collaboration avec l'ASTAG, formateur officiel du personnel du transport d'animaux (no 08/0040, valable jusqu'au 22.01.2019). Par ailleurs, le SSMB est titulaire de la reconnaissance officielle de l'Association des services des automobiles ASA en tant qu'institution de formation OACP autonome.

Pour la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail, le SSMB a conclu un contrat de prestations avec les cantons, valable jusqu'au 31 août 2018. Avec les Offices vétérinaires des cantons primitifs, Vaud, Fribourg et Zurich (nouveau), un accord complémentaire a par ailleurs été conclu. Pour ces cantons, le SSMB gère les patentes du commerce de bétail.

A la demande des cantons (ASVC), un état des lieux a été dressé au cours de l'année sous revue dans le cadre des négociations des contrats réglant la formation et la formation continue dans le commerce de bétail et le transport d'animaux. La ASVC a argumenté que l'établissement de certificats de capacité provisoires, les confirmations de participation aux cours et certificats, des parties de la formation et de la formation continue ainsi que les formations continue divisées ne soient pas conformes aux bases légales. Les processus devront être optimisés. Les négociations s'avéraient plutôt difficiles, très formalistes et bureaucratiques. Le SSMB souhaite que ces formations et formations continues restent axées sur la pratique et que des synergies puissent être utilisées entre les différentes prescriptions.

L'audit de surveillance pour la norme de formation et de formation continue eduQua: 2012 a eu lieu le 6 décembre 2017. Il a été terminé avec succès.

Au cours de l'année 2017, le SSMB a organisé les cours de formation et de perfectionnement suivants:

Formation de base. Cours d'introduction

Type de cours	N cours	N participants Tot.
Cours d'introduction commerce du bétail (3 jours)	1 (1)	23 (37)
Cours de base transport d'animaux (2 jours)	2 (2)	27 (48)
Cours de base transport de volaille (1 jour)	1 (1)	5 (9)
Cours d'introduction commerce de chevaux, transport de chevaux	3 (3)	44 (83)

Formation continue

Type de cours	N cours	N participants Tot.
Transport d'animaux, reconnu OACP (7 leçons)	21 (35)	271 (527)
Transport de volaille reconnu OACP (7 leçons)	1 (1)	11 (12)
Transport de chevaux reconnu OACP (7 leçons)	10 (12)	121 (167)
Commerce du bétail – transport d'animaux (7 leçons)	11 (10)	205 (193)
Transport de chevaux-commerce (7 leçons)	2 (3)	29 (59)
Commerce du bétail – transport d'animaux (cours partiel)	14 (11)	695 (543)
Commerce de chevaux-transport de chevaux (cours partiel)	1 (1)	22 (24)
Perfectionnements reconnus de particuliers	0 (2)	0 (2)
Animaux domestiques, sauvages et de laboratoire (cours test)	0 (1)	0 (16)

OACP = Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (RS 741.521)

Si l'on nivelle tous les cours de formation et de formation continue à 7 heures, le SSMB a assuré ce service pendant 63 jours de cours (année précédente 77) à 7 heures. 1'209 personnes (année précédente 1'482) ont suivi un cours de formation ou de formation continue.

Au cours de l'année 2017 il a été décidé de ne plus offrir les cours de formation et de formation continue pour animaux domestiques, sauvages et de laboratoire. Ces cours ne font pas partie des compétences clé du SSMB.

6.2 Assurances

Pour remplacer l'assurance de cautionnement qui a pu être contractée pour la dernière fois en 2014, le SSMB, en collaboration avec le Groupe Schnuck, offre à ses membres une assurance-débiteurs. Par ailleurs, le SSMB offre à ses membres une assurance de transport d'animaux, permettant de combler les actuelles lacunes en matière d'assurance. Peu de promotion a été faite pendant l'année sous revue pour cette prestation de service. Une assurance-débiteurs et deux assurances de transport ont été conclues par le biais du SSMB.

6.3 Conseils juridiques pour membres du SSMB

Depuis le milieu de l'année 2016, le SSMB offre à ses membres un soutien en matière juridique. Celui-ci est assuré en collaboration avec le juriste Jürg Niklaus. Au cours de l'année sous revue, 30 membres ont bénéficié de cette prestation de service. Environ 70% des cas ont pu être réglés par téléphone.

6.4. Le Management de la qualité du SSMB

6.4.1 Producteurs et transformateurs

Le Syndicat suisse des marchands de bétail collabore étroitement avec les marchands, les producteurs et les transformateurs et montre aux marchands de bétail les développements du marché.

Par l'envoi hebdomadaire des informations rapides, le SSMB renseigne ses membres sur les tendances perceptibles sur les marchés et sur l'évolution des différents secteurs du marché.

Le contact permanent du Syndicat avec les grands clients permet de connaître leurs exigences spécifiques qui peuvent ainsi être communiquées aux marchands concernés. Le Syndicat évalue en outre la satisfaction des grands clients.

Il est dans l'intérêt du Syndicat et de ses marchands de bétail de maintenir de bons contacts avec les clients et les fournisseurs par des entretiens personnels. Le contact personnel, l'élimination immédiate de tout défaut ainsi que l'intervention rapide en cas de réclamation sont indispensables pour avoir des clients satisfaits et des fournisseurs fiables.

6.4.2 Evaluation des objectifs

Objectif	Analyse	Evaluation
Travail de projet actif dans le domaine des animaux dits à poils.	L'application Sell2Bell est productive à titre de test. Le programme de pâturage des bovins fait l'objet de négociations.	Critique de l'application en raison de la domination de Bell. Le programme de pâturage a été présenté à la PSA et Gastro-Suisse.
Collaboration active au projet Programme santé porcs Plus et PNR avec document d'accompagnement électronique.	Voir point 4.2.3 du rapport annuel. Des signatures de la part du commerce de détail existent en faveur du système d'incitation. Le document d'accompagnement électronique et du journal des reproductions ont été élaborés et testés dans la pratique.	Charge de travail intense. Début du système d'incitation le 01.04.2018. Travaux de projet selon planification et très exigeant. Confiance OFAG renforcée.
Détermination des besoins d'une solution TED pour le commerce de bétail sur la base ERP.	Voir point 4.2.5 (digitalisation) du rapport annuel. Besoins de la branche déterminés. Interfaces détectées. Pression accrue par les applications.	Pression accrue par la concurrence des applications. Pression pour l'élimination du commerce de bétail fortement augmentée. Grande priorité en 2018.
Accompagnement actif du système de fixation des prix des veaux maigres.	Voir point 4.1.3. du rapport annuel. Depuis février les prix sont fixés lors de conférences téléphoniques.	Système insuffisant. Différence des prix par rapport aux prix du marché et au prix «Bruggen» toujours trop grande.
Banque nationale de données sur amenées multiples sur les marchés publics réalisée.	Voir point 4.1.1.6 du rapport annuel. Introduit avec succès au 1 ^{er} juillet 2017 sans problèmes significatifs.	Accueil positif. Le commerce peut gérer les contingents par le biais de cette banque de données.
Introduction de la solution sectorielle pour l'abattage de vaches	Voir point 4.1.1.7 du rapport annuel. Introduit au 1 ^{er} février 2017. Thème suscitant des émotions. Société	Gestation constatée pour environ 1 pour cent. N-90 % de toutes les animaux KV, RV et RG

Objectif	Analyse	Evaluation
en gestation.	sensibilisée.	
Transport à titre professionnel clairement défini.	Voir point 4.2.6. du rapport annuel. L'information ASVC a pu être adoptée positivement fin 2017.	Consensus important entre la Confédération, les cantons, PSA, la branche et les autorités de poursuite pénale. Pour la protection des animaux les règles du jeu doivent être identiques pour tous
Développement de formations et de la formation continue	Voir point 6.1 du rapport annuel. Activités animaux domestiques, sauvages et de laboratoire arrêtées. Commentaires positifs des participants.	Examen de la formation et de la formation continue avec les cantons et la Confédération. Nouvelle négociation des contrats avec les cantons.
Clarifications supplémentaires concernant la licence de transport	Voir point 4.2.6.2 du rapport annuel. Commerce de bétail confirmé comme transport pour compte propre. Aide-mémoire en collaboration avec OFT / ACVS réalisé	Les membres ne prennent pas au sérieux la licence de transport. Peu de réactions aux communications. Il y aura des surprises!
Développement de l'offre d'assurances en tant que prestations de la part du Syndicat (solution pour la branche).	Voir points 6.2 + 6.3 du rapport annuel. Conseils juridiques considérés comme prestation de service du Syndicat bien acceptée et fréquemment sollicitée.	La promotion faite pour cette prestation de service était insuffisante de la part du SSMB. Les membres ne se sentent pas sûrs dans le domaine juridique. De plus en plus de questions relatives au droit commercial / les garanties.
Amélioration des recettes et affaires internes.	Informations rapides pour la première fois payantes. Facturer les coûts du projet de manière stricte. Management des dépenses amélioré. Le financement du Syndicat reste un défi.	Stratégie: facturer au bénéficiaire les prestations de service Tarifs pour prestations de service analogues à ceux usuels sur le marché.
Introduction du système d'assurance qualité du Syndicat auprès d'autres marchands.	Voir également point 6.4 du rapport annuel. Audit de surveillance le 6.12.17 selon la norme ISO 9001:2016. Au 31.12.17, 95 marchands de bétail sont certifiés (1 marchand uniquement ODMA)	Les transformateurs exigent de plus en plus souvent des fournisseurs certifiés ISO. Situation du marché (offre insuffisante) ralentit l'introduction conséquent.
Développement de l'intégration de la certification selon l'ordonnance ODMA dans le système QM du SSMB.	Voir point 3.1.1 du rapport annuel. L'appartenance aux zones est désormais présentée dans la BDTA. Transparence des zones insuffisante. Principal problème : contrôle des prescriptions d'alimentation	Coordination avec les contrôles PER est impérative. Personne ne peut vraiment prendre l'initiative.
Observation permanente des marchés.	Voir points 3.1 et 4.2.1 du rapport annuel. Contacts permanents avec les acheteurs et les producteurs.	Problématique des marges à tous les niveaux de la chaîne de la création de valeur. Plus grand nombre de règlements

Objectif	Analyse	Evaluation
Prévention des épizooties et lutte contre les épizooties.	Voir également point 5 du rapport annuel. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties portent leurs fruits (IBR, ESB, etc.) Le statut des épizooties est bon et reconnu au niveau international. Dernier ligne droite de l'éradication BVD très exigeante. Zone de protection BTV-8 dès le 11.11.2017 pour toute la Suisse	et paperasse croissante. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties peuvent être considérées comme très efficaces. Grâce à la bonne et étroite collaboration avec les autorités vétérinaires et au système d'annonce efficace, des mesures peuvent être introduites immédiatement.
Représentation de la profession du commerce de bétail au niveau politique. Engagement en faveur de l'agriculture productrice.	Voir point 3 du rapport annuel. Le SSMB assure une représentation de la branche très intense et très respectée. Les entretiens annuels avec les transformateurs, les contacts réguliers avec les autorités et les organisations de la branche, les contacts internationaux par le biais de l'UECBV et des collègues du commerce, font partie des principales mesures.	Le SSMB entretient activement le réseau existant. Le Comité directeur et le secrétariat accordent la priorité à l'élargissement de ce réseau. Des voies de décision directes permettent d'agir rapidement.
Amélioration de la communication externe et interne.	Voir point 4.2.9 du rapport annuel. Chaque semaine, le Syndicat envoie par voie électronique une Newsletter contenant des informations d'actualité sur les marchés, etc. ainsi que par www.viehhandel-schweiz.ch	La Newsletter est accueillie favorablement. La difficulté d'atteindre les membres ne disposant pas de connexion internet reste un problème

Les conclusions élaborées seront prises en considération lors de la formulation des objectifs; elles seront surveillées en permanence.

6.4.3 Evaluation de la politique de gestion

La politique de gestion a été définie lors de la mise en place du système de gestion en 2008. Elle détermine la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. La concordance entre la politique de gestion et les objectifs de gestion permet de garantir une amélioration constante. La stratégie reflète la politique du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les éléments stratégiques constituent le fondement des objectifs en matière de gestion 2017.

6.4.4 Evaluation du système de gestion

Le système de gestion peut être considéré comme très bon. Ceci est confirmé par les déclarations et les réactions positives des marchands de bétail adhérant à la solution par branche, ainsi que par les bons résultats des audits internes et externes. Les marchands de bétail jugent le système efficace, clair et facilement applicable dans le travail quotidien. Ils jugent par ailleurs très favorablement l'organisation des formations et de la politique d'information.

Il est prévu de poursuivre l'évaluation du système de gestion afin de reconnaître suffisamment tôt les tendances et, le cas échéant, de pouvoir prendre des mesures en

conséquence. La maison Usys GmbH soutient le Syndicat dans le maintien et le développement du système de gestion.

6.4.5 Changements ayant des conséquences sur le système de qualité

En 2014, la certification selon eduQua:2012 a été implémentée dans le système d'assurance qualité existant. Ce système est complété et adapté en permanence aux circonstances actuelles. Les audits 2017 ont eu lieu selon la nouvelle version ISO 9001:2015.

A l'avenir, le concept de formation sera fortement élargi afin de pouvoir appliquer les exigences de manière judicieuse et efficace.

6.4.6 Résultats des audits

Les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH, ont procédé aux audits internes annuels auprès des marchands de bétail. Ces audits permettent d'examiner le respect des exigences formulées dans les normes ainsi que celles du Syndicat. Quelques rares écarts ont été constatés. Les recommandations ont été prises en compte et mises en œuvre.

En 2017, trois nouveaux marchands de bétail ont adhéré à la solution de la branche et ont été certifiés. Deux marchands de bétail n'ont pas renouvelé leur certification ISO et un marchand de bétail n'a pas réussi l'audit et a dû être écarté. Tous les autres audits de certification ont été terminés avec succès. Peu d'écarts ou indices ont été constatés. Quelques recommandations ont été faites, lesquelles ont été appliquées immédiatement. Le 31.12.2017, 95 membres adhèrent à la solution de la branche selon la norme ISO 9001:2015.

Dix marchands de bétail sont titulaires d'une certification ISO 9001:2015 combinée avec la certification ODMA. Un marchand de bétail a uniquement la certification ODMA.

Etant donné que Bell AG a mis un terme aux abattages à Cheseaux depuis mi-décembre 2017, quelques marchands de bétail de Suisse romande ont décidé de ne plus poursuivre la certification ISO. Un marchand de bétail a choisi la solution du pooling de commerçants qui se certifient par le biais de ce regroupement de commerçants.

An	Nouvelles exploitations certifiées	Nbr total d'exploitations certifiées selon la solution de la branche du SSMB
2008	5	5
2009	4	9
2010	71	80
2011	9	87
2012	2	86
2013	4	90
2014	4	91
2015	8	99
2016	1	97 plus 1 seulement ODMA
2017	3	95 plus 1 seulement ODMA

ODMA = Ordonnance sur les dénominations „montagne“ et „alpage“ RS 910.19

Le 27.09.2017 le conseiller externe Richard Suter, Usys GmbH, a procédé à l'audit interne auprès du secrétariat du SSMB. L'audit a révélé une très bonne image du maintien du système de management et de l'application des exigences normatives; aucun écart n'a été constaté. Le système devra désormais être maintenu et développé en permanence.

L'audit externe auprès du secrétariat du SSMB, effectué par M. Martin Ruch, Swiss TS, a eu lieu le 6.12.2017 et a été terminé avec succès. Aucun écart n'a été constaté. Les quelques recommandations et indices ont été prises en considération et appliqués lors de l'audit même.

Le système de gestion peut être implémenté et certifié rapidement et simplement auprès des marchands de bétail intéressés. Les audits internes permettront à l'avenir de surveiller les exigences standard et de détecter les points faibles ainsi que le potentiel d'amélioration.

Les résultats détaillés de tous les audits internes et externes figurent dans les rapports d'audit.

6.4.7 Mesures préventives, de rectification et d'amélioration

Les mesures de rectification et préventives doivent être appliquées sans tarder, car elles permettent d'améliorer les processus et contribuent au développement du système de gestion. Les mesures de rectification et préventives qui ne peuvent pas être appliquées immédiatement, seront prises en considération dans la planification de l'année suivante.

Par la surveillance permanente des marchés nationaux et internationaux, ainsi que par le contact hebdomadaire avec les plus importants transformateurs de viande et les organisations du groupe professionnel, les problèmes peuvent être détectés rapidement et de manière efficace, et des mesures de rectification et d'amélioration peuvent être prises en conséquence. Pendant l'année sous revue, les thèmes suivants ont été définis comme représentant le plus grand potentiel de problèmes : le nombre croissant de contrôles de droit public disproportionnés, les dénonciations à l'occasion d'inspections d'animaux vivants au moment de la livraison à l'abattoir, les mesures de la peine en cas de contravention contre les dispositions en matière de transport d'animaux, arrivées précoces aux exploitations d'abattage, les parois latérales manquantes, les installations de nettoyage insuffisantes et coûteuses dans les entreprises d'abattage, la position juridique du document d'accompagnement ainsi que la durée du transport à noter sur le document d'accompagnement.

Lors des audits de certification internes et externes auprès de marchands de bétail, peu d'écarts et indices ont été constatés. Les recommandations ont été appliquées immédiatement.

6.3.8 Recommandations d'amélioration

Le système qualité doit être maintenu, mis à jour et intégré auprès des marchands de bétail intéressés.

6.4 Certification eduQua:2012

L'auditeur Carl Jung, Swiss TS, a effectué la surveillance de la certification eduQua:2012 le 6.12.2017. La base de cette surveillance était l'autoévaluation exigée d'eduQua ainsi que les 22 standards concernant l'institution et l'offre. Les conférenciers ont été observés à l'occasion de 4 cours de formation continue, ils peuvent être considérés de bonne qualité. La future collaboration avec les cantons et leurs exigences et idées ont été évoqués lors de l'audit.

Remarques finales

L'ensemble de la chaîne de la création de valeur de l'économie bovine se trouve de plus en plus confronté à des intérêts très divers tels que ceux liés à l'environnement, au bien-être de l'animal, à la rentabilité, à l'efficacité des ressources et à la durabilité. Cette situation a des conséquences sur la conception du contexte de la politique agricole, mais également sur le comportement social des consommateurs et des consommatrices. En tant que maillon important entre la production et la transformation de la denrée alimentaire précieuse qu'est la viande, le commerce de bétail se situe au centre de ces tensions. A l'avenir, nous devons faire face à des déclarations telles que « la production de viande de bœuf est le premier responsable du changement climatique » et « avec une alimentation végétane on sauve le monde ». Nous nous préparons aux discussions liées à la politique agricole qui devra trouver un équilibre entre la production et la protection de l'environnement. Les différentes conditions cadre influencent la production de l'économie bovine en Suisse et ainsi également le volume commercial de produits indigènes de l'économie bovine. Aussi, le commerce de bétail ne sera pas épargné de la digitalisation. Dans ce domaine également il sera important de trouver un bon compromis entre la tradition de notre métier – à savoir le commerce de bétail – et la digitalisation en tant qu'auxiliaire et soutien. Afin de concevoir pour l'avenir des conditions cadre optimales pour le commerce de bétail, la collaboration étroite avec les organes d'exécution sera indispensable afin que les règlements et les contrôles puissent être conçus de telle sorte qu'ils se basent sur le risque et soient proportionnés. Nous nous attendons par ailleurs à des négociations plus difficiles avec les partenaires du marché, pour tenir tête à la pression du marché.